

Kocide® 35 DF

Fongicide / Bactéricide



The miracles of science™

Fongicide et bactéricide de la vigne, des arbres fruitiers, des cultures légumières et des porte graines

Granulés à disperser dans l'eau contenant 35 % de cuivre métal de l'hydroxyde de cuivre

Autorisation de Vente N° 9900354, délivrée le 03/12/1999

Usages homologués :

Fongicide et bactéricide

Se reporter au paragraphe « Tableau des usages »

Homologué et distribué par :

DuPont Solutions (France) S.A.S., Département Protection des Cultures

Tour Défense Plaza

23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux

Tél. 01 41 97 44 00 - RCS Nanterre 492 951 306

Fabriqué et conditionné aux Etats-Unis.

© Marque déposée de DuPont

™ Marque de DuPont

Date de fabrication / N° de lot : voir sur l'emballage

GENERALITES

Kocide® 35 DF est un fongicide cuprique de contact destiné à lutter contre le mildiou et les bactérioses en viticulture, en arboriculture, en cultures maraîchères et contre le mildiou et la rouille en cultures porte graines.

Kocide® 35 DF est présenté sous forme de granulés à disperser dans l'eau. Cette formulation brevetée permet au cuivre de mieux s'exprimer en entraînant une couverture foliaire optimale à dose réduite.

Il contient du cuivre, sous forme de sel de l'hydroxyde.

Avantages de Kocide® 35DF

- Kocide® 35 DF se différencie des autres produits cupriques par une formulation spéciale permettant de réduire la dose de cuivre à l'hectare et se présentant sous forme de granulés à disperser dans l'eau.

- L'efficacité de Kocide® 35 DF contre le mildiou est de ce fait particulièrement élevée malgré des doses réduites de cuivre à l'hectare.

- Son utilisation est très facile, car Kocide® 35 DF est présenté sous forme de granulés à disperser dans l'eau ne générant pas de poussières lors du remplissage.

- La formulation de Kocide® 35DF permet une bonne redistribution par les pluies et lui confère :

- Un pouvoir couvrant élevé qui permet de saturer en matière active une surface maximale du végétal,

- Une excellente adhésivité,

- Une remarquable bio-disponibilité de la substance active, l'ion cuivre.

- La faible teneur en cuivre permet, avec une efficacité accrue, de diminuer les quantités de cuivre apportées à l'hectare (par exemple 1050 g de cuivre métal/ ha contre le mildiou de la vigne).

Les traitements tardifs ont un effet bénéfique sur l'aoûtement des bois et un effet réducteur sur la formation des organes de reproduction sexuée du mildiou en fin de saison.

TABLEAU DES USAGES

Arboriculture					
Cultures	Cible*	Dose (unité)	Délai avant récolte (DAR) en jours	Nombre de traitements / an et ha	Zone Non Traitée (ZNT)
Abricotier	Bactérioses	0,35 kg/hl	/	Respectez une dose maximale de cuivre par hectare et par an de 10 kg	20 m
Cerisier	Chancre bactérien	0,35 kg/hl	/		
Noisetier	Bactérioses	0,35 kg/hl	/		
Noyer	Bactérioses	0,35 kg/hl	/		
Olivier	Bactérioses	0,35 kg/hl	/		
Pêcher	Bactérioses	0,35 kg/hl	/		
Pêcher	Dépérissement bactérien	0,35 kg/hl	/		
Poirier - Cognassier - Nashi	Bactérioses à pseudomonas	0,35 kg/hl	/		
Pommier	Bactérioses à pseudomonas	0,35 kg/hl	/		
Pommier	Chancre européen	0,75 kg/hl	/		
Prunier	Chancre bactérien	0,35 kg/hl	/		

* Se reporter à l'intérieur du livret pour les usages détaillés

En arboriculture, les traitements doivent être faits tous les 7 à 12 jours à partir des premiers risques de contamination. Afin de positionner les traitements à bon escient, se référer aux bulletins de santé du végétal ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.

Cultures maraîchères					
Cultures	Cible*	Dose (unité)	Délai avant récolte (DAR) en jours	Nombre de traitements / an et ha	Zone Non Traitée (ZNT)
Tomate	Mildiou	3,50 kg/ha	/	Respectez une dose maximale de cuivre par hectare et par an de 10 kg, soit 8 applications	20 m
Chou	Bactérioses	3,50 kg/ha	/		
Echalote	Bactérioses	3,50 kg/ha	/		
Fraisier	Maladie des taches pourpres et rouges	3,50 kg/ha	/		
Fraisier	Zythis fragariae	3,50 kg/ha	/		
Fraisier	Maladie des taches angulaires	3,50 kg/ha	/		
Haricot	Graisse du Haricot	3,50 kg/ha	/		
Poireau	Mildiou	3,50 kg/ha	/		
Poireau	Pseudomonas syringae	3,50 kg/ha	/		
Chicorée Witloof production de collets	Bactériose	0,0035 kg/m ²	/		
Chicorée Witloof production de racines	Bactériose	3,50 kg/ha	/		
Artichaut	Graisse de l'artichaut	3,50 kg/ha	/		
Céleris	Bactérioses	3,50 kg/ha	/		

* Se reporter à l'intérieur du livret pour les usages détaillés

Afin de positionner les traitements à bon escient, se référer aux bulletins de santé du végétal ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.

Viticulture					
Cultures	Cible*	Dose (unité)	Délai avant récolte (DAR) en jours	Nombre de traitements / an et ha	Zone Non Traitée (ZNT)
Vigne	Mildiou	3 kg/ha	21	Respectez une dose maximale de cuivre par hectare et par an de 10 kg, soit 9 applications contre le mildiou de la vigne	20 m
Vigne	Nécrose bactérienne	11,40 kg/ha	21		

* Se reporter à l'intérieur du livret pour les usages détaillés

Afin de positionner les traitements à bon escient, se référer aux bulletins de santé du végétal ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.

Porte graines					
Cultures	Cible*	Dose (unité)	Délai avant récolte (DAR) en jours	Nombre de traitements / an et ha	Zone Non Traitée (ZNT)
Potagères porte-graine	Mildiou	3,5 kg/ha	/	4	20 m
Potagères porte-graine	Rouille blanche	3,5 kg/ha	/	4	20 m
Potagères, Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires	Rouille	3,5 kg/ha	/	4	20 m
Potagères, Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires	Mildiou	3,5 kg/ha	/	4	20 m
Betterave porte-graine	Mildiou	3,5 kg/ha	/	4	20 m

* Se reporter à l'intérieur du livret pour les usages détaillés

L'autorisation de mise sur le marché sur ces cultures a été accordée dans le cadre de la procédure d'autorisation pour les usages mineurs. Pour tout renseignement, contacter la FNAMS au 02/41/68/93/20.

Afin de positionner les traitements à bon escient, se référer aux bulletins de santé du végétal ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivant : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

En mode de culture biologique, respectez la réglementation en vigueur consultable sur

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:189:0001:0023:FR:PDF>

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Culture	Epoque / technique d'application
Abricotier Pêcher	Avant Stade B : fin janvier, gonflement des bourgeons Dès le début de la chute des feuilles. Renouveler le traitement tous les 10/12 jours, au plus tard jusqu'à la fin de la chute des feuilles
Cerisier	Stade B Stade D à D-E A la chute des feuilles : 1 ^{er} traitement à 30 % des feuilles tombées 2 ^e traitement à 70 % des feuilles tombées 3 ^e traitement : fin de la chute des feuilles
Noisetier Noyer	Stade B à C Stade C2 : éclatement du bourgeon Stade D2 : déploiement 1 ^{er} feuille Stade F1 : début floraison Stade F2 : pleine floraison Stade G : dessèchement des stigmates De mi-juin à la récolte après orages ou pluies Chute des feuilles

Culture	Epoque / technique d'application
Olivier	Formation des grappes florales Novembre-décembre après récolte
Poirier Cognassier Nashi	En février stade B : début gonflement Stade C - C3 : gonflement Stade D : gonflement des boutons floraux A la chute des feuilles : 1 ^{er} traitement : 30 % des feuilles tombées 2 ^e traitement : fin de la chute des feuilles
Pommier	Bactériose à pseudomonas : à la chute des feuilles : 1 ^{er} traitement : 30 % des feuilles tombées 2 ^e traitement : fin de la chute des feuilles Chancres bactériens : stade B Stade D à D-E A la chute des feuilles : 1 ^{er} traitement : 30 % des feuilles tombées 2 ^e traitement : 70 % des feuilles tombées 3 ^e traitement : fin de chute des feuilles
Prunier	Stade A : bourgeons d'hiver Stade B - C : débourrement A la chute des feuilles : 1 ^{er} traitement : 30 % des feuilles tombées 2 ^e traitement : fin de la chute des feuilles
Tomate	Traiter à la cadence moyenne de 7 à 12 jours à partir des premiers risques de contamination. Suivre les préconisations des Avertissements Agricoles.
Chou	En pépinière : stade 1, 2 et 3 feuilles. En cours de végétation : plusieurs traitements si conditions humides.
Echalote	Après le stade fouet, réaliser plusieurs applications si les conditions sont humides.
Fraisier	En pépinière ou au printemps ou à l'automne.
Haricot	Stade de 1 feuille trifoliée En cours de végétation : plusieurs traitements jusqu'à floraison.
Poireau	En pépinière En cours de végétation
Chicorée Witloof production de chicons	Pulvérisation sur les collets
Chicorée Witloof production de racines	De septembre/octobre jusqu'au stade 18 feuilles
Artichaut	En cours de végétation
Céleris	En pépinière Après plantation et en cours de végétation
Vigne	Mildiou : De la nouaison jusque fin de saison. Application préventive à une cadence de 8 à 10 jours au maximum, en tenant compte du développement de la végétation, de la maladie et des risques de contamination, et en suivant les préconisations. En cas de pluie supérieure à 25-30 mm, renouveler le traitement. Nécrose bactérienne : Désinfection des plaies de taille dès cette opération Prédébourrement
Porte graines	En cours de végétation. Les applications successives trop rapprochées sont à déconseiller.

Programmes : Kocide® 2000 peut être appliqué en séquence avec d'autres produits. Il conviendra dans ce cas de tenir compte des propriétés biologiques du produit qui le précède ou de celui qui lui succède.

MODE D'EMPLOI

Kocide® 35 DF peut être utilisé dans tous les types de matériel classique de pulvérisation.

Préparation

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de Kocide® 35 DF, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Introduire Kocide® 35DF directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur mécanique peut être laissé.

En l'absence d'incorporateur, verser en saupoudrant la quantité requise de Kocide® 35DF lentement et directement le produit dans le réservoir du pulvérisateur, aux trois quart rempli d'eau, l'agitation hydraulique étant à l'arrêt, l'agitateur mécanique pouvant être laissé en marche.

Terminer le remplissage. Relancer l'agitation hydraulique de fond de cuve. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

Pulvérisation

La répartition de Kocide® 35 DF doit être réalisée de façon homogène. Elle exige une grande finesse des gouttelettes, une vitesse d'avancement du tracteur adaptée, et un débit correctement réglé pour éviter les manques.

Rinçage du pulvérisateur

A la fin de la période d'application de Kocide® 35 DF, la totalité de l'appareil (cuve, rampe, canalisations, buses) doit être rincée et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve.

Ensuite, deux possibilités existent :

Epandage du fond de cuve dilué à la parcelle : il est réalisé sur la parcelle venant de faire l'objet de l'application de Kocide® 35DF ou sur une autre parcelle d'une culture sur laquelle le produit est homologué (en s'assurant que la dose de Kocide® 35DF appliquée au terme de ce deuxième passage ne dépasse pas la dose maximale autorisée sur la culture). Après le rinçage du pulvérisateur à la parcelle, se reporter au paragraphe NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION.

Vidange du fond de cuve sur une aire sécurisée :

Cette opération doit être réalisée sur une aire de nettoyage aménagée pour récupérer et éliminer en toute sécurité les eaux chargées en produits (se reporter au paragraphe NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION).

Il est recommandé de procéder régulièrement à un nettoyage complet du pulvérisateur (cuve, rampe, buses, filtres...) avec un produit de nettoyage spécifique de type All Clear® Extra NF. Pour ce faire, consulter la notice de All Clear® Extra NF.

MELANGES

En cas de mélange, préparer d'abord la bouillie de Kocide® 35 DF, puis verser les autres éléments du mélange dans l'ordre suivant : granulés à disperser, liquides concentrés, concentrés émulsionnables, éléments solubles. Après la préparation de la bouillie de Kocide® 35 DF (voir recommandation dans le paragraphe précédent), maintenir une agitation normale permanente.

Kocide® 35 DF ne doit pas être utilisé en mélange avec des spécialités contenant du thirame, ni avec des spécialités contenant du fosétyl-aluminium.


Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officielles des mélanges de produits phytopharmaceutiques.

REMARQUE GENERALE A PROPOS DE LA RESISTANCE AUX FONGICIDES

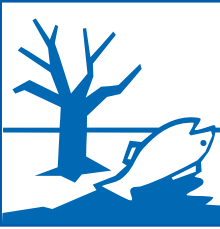
Bien que l'hydroxyde de cuivre soit un produit de contact, il est important de noter que lorsque des fongicides ayant le même mode d'action sont utilisés de façon répétitive, pendant plusieurs années dans un même site et sur un même champignon pathogène, les souches les moins sensibles de celui-ci peuvent survivre, se développer et devenir dominantes.

Un agent pathogène est considéré résistant à un fongicide, s'il survit à un traitement correctement appliqué, à la dose et à la période recommandées, dans les conditions climatiques normales.

Le développement de la résistance, chez le pathogène incriminé, peut être évité ou retardé en alternant ou en associant des fongicides à mode d'action différent.



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Kocide® 35 DF
(contient de l'hydroxyde de cuivre)

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Délai de ré-entrée des travailleurs sur la parcelle : **24 h** après traitement

- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S39 Porter un appareil de protection des yeux.
- S46 En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S60 Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
- S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de donnée de sécurité.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau

Homologué par DuPont Solutions (France) S.A.S.
Tour Défense Plaza - 23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux
Téléphone : 01 41 97 44 00

PRECAUTIONS

- S2 Tenir hors de la portée des enfants.
- S7/13/49 Conserver Kocide® 35 DF uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Opérateur :

Après l'application de Kocide® 35 DF, retirer les vêtements de travail, puis se laver les mains et le visage à l'eau et au savon.

Porter des gants en nitrile de catégorie III (protection contre les risques chimiques) conformes à la norme EN 374-1 et EN374-2, par exemple des gants Sol-Vex 37 695 ou Touch N Tuff 92 500.

Porter une combinaison de protection de catégorie III (protection contre les risques chimiques) conforme à la norme EN 340, EN 368 et EN 369, par exemple une combinaison Tyvek Classic verte.

Porter des lunettes de protection conformes à la norme EN 166.

Porter un appareil respiratoire adapté avec un filtre A2P3, par exemple en cas de ventilation insuffisante, lors de l'opération de mélange/chargement.

En cas d'urgence :

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Vous pouvez également contacter Du Pont de Nemours au 00 352 3666 6543 (24h/24h).

Environnement :

Eviter toute contamination des eaux de surface, souterraines ou de distribution, lors de la préparation et de la pulvérisation de la bouillie ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

♦ Lors de l'application, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage.

♦ Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérives) diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas celle-ci si l'application est effectuée de manière incorrecte ou en présence de conditions environnementales défavorables.

♦ C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée, s'il est bien réglé et à lui également de vérifier l'absence de dérive.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballages vides : réemploi interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider les emballages, rincer efficacement trois fois manuellement ou avec un système mécanique sous pression, en veillant à verser les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par un service de collecte spécifique, par exemple par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR (renseignement sur le site internet www.adivalor.fr ou au 0810 12 18 85).

NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION

Il est recommandé de procéder régulièrement à un nettoyage complet du pulvérisateur (cuve, rampe, buses, filtres...) avec un produit de nettoyage spécifique de type All Clear® Extra NF. Pour ce faire, consulter la notice de All Clear® Extra NF.

L'élimination des effluents doit être réalisée conformément aux réglementations concernant les effluents phytosanitaires.

AVANT EMPLOI, CONSULTER NOTRE DERNIERE NOTICE TECHNIQUE D'UTILISATION

REMARQUES IMPORTANTES :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Kocide® 35 DF doit être uniquement utilisé en suivant les recommandations indiquées sur cette étiquette.

DuPont n'est pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ces recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à un tel usage, non conforme à ces recommandations.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées protégées ou issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette. En outre la FICHE DE DONNEES DE SECURITE peut être demandée au :

NUMERO VERT 0 800 41 31 21

Elle est également disponible auprès de votre distributeur, ou sur le site internet www.quickfds.com.